

**AVIS DE PUBLICITE
MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE**

Installation d'un commerce ambulant pour la vente de churros

Une personne a fait part de son souhait d'occuper le domaine public pour l'installation d'un commerce ambulant, **à l'angle des rues Félix Poulat et Dr. Bally**, sur la commune de Grenoble. L'occupation du domaine public sera autorisée pour une durée de 9 mois et demi, durant l'année 2025, soit **du mercredi 1^{er} janvier 2025 au mercredi 31 décembre 2025 inclus**.

En application de l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la Ville de Grenoble prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de cette personne et s'assure, par la présente publicité, et avant signature d'un éventuel arrêté, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Les personnes intéressées par l'occupation du domaine public pour l'installation d'un commerce ambulant, pour la vente de churros, et d'autres produits de type crêpes et gaufres, devront **déposer leur candidature au plus tard le lundi 23 décembre 2024**. Les documents à remettre sont précisés dans le règlement de consultation, disponible sur le site internet de la Ville de Grenoble ou au service Occupations Commerciales – secrétariat au 82 rue des Alliés à Grenoble.

Le service Occupations Commerciales de la Ville de Grenoble analysera les propositions au regard des critères prévus dans le règlement de consultation. Un projet d'arrêté d'occupation du domaine public avec le candidat ayant présenté la proposition la mieux classée sera ensuite soumis à l'approbation de l'élu grenoblois référent.

Conformément à la délibération approuvée par le Conseil Municipal le 4 novembre 2024, le candidat sélectionné devra s'acquitter, auprès de la Ville de Grenoble, pour l'année 2025, d'une redevance d'occupation du domaine public de **59,35 € par mètres linéaires et par mois** pour un commerce ambulant permanent (article 3001) et d'un **droit fixe de 5,90 €** (article 1001).

La Ville de Grenoble se réserve le droit de ne pas délivrer d'autorisation d'occupation du domaine public en raison de candidatures infructueuses.

Pour obtenir tous renseignements, contacter le service Occupations Commerciales de la Ville de Grenoble :

- **Soit par voie postale, à l'adresse suivante :**
VILLE DE GRENOBLE - Service Occupations Commerciales
11 Boulevard Jean Pain
CS 91006
38021 GRENOBLE Cedex 01
- **Soit par mail**, à l'adresse : droits.voirie@grenoble.fr ou **par téléphone** au 04.76.76.37.75
- **Soit sur place**, au secrétariat du service Occupations Commerciales, situé au 82 rue des Alliés, 38100 GRENOBLE